



MS à CM2

Fontenay-le-Vicomte, le 20 mars 2023

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION CANTINE – GARDERIE 2023-2024
ET A REMETTRE EN MAIRIE

POUR LE 30 JUIN MAXIMUM

- Fiche d'inscription
- Copie intégrale du livret de famille
- Assurance extra-scolaire
- Règlement cantine et règlement garderie à nous retourner avec la mention « Lu et approuvé » + signature des responsables légaux (à imprimer sur le site de la commune) → www.fontenaylevicomte.fr > Services municipaux > Services > Cantine ou Garderie
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (couple marié, couple non marié, déclaration commune ou individuelle) au plus tard le 15 septembre 2023

Les dossiers incomplets seront refusés.

Les familles ayant des impayées cantine et/ou garderie doivent se mettre en rapport avec la Trésorerie pour régler leurs factures et nous fournir un justificatif de paiement avant toute nouvelle inscription cantine-garderie.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE ET AUCUN ENFANT NE POURRA ETRE ACCEPTÉ A LA RESTAURATION SCOLAIRE ou A LA GARDERIE, TANT QUE LES FACTURES ANTERIEURES NE SERONT PAS ACQUITTEES.

Patrick BALDY, Maire adjoint au social